



Chambre de Commerce et d'Industrie
Boulogne-sur-Mer
Côte d'Opale
Partenaires de vos ambitions



Un port au cœur de la ville

BOULOGNE-SUR-MER

La Lettre du Port de Plaisance

Octobre 2008 – n°6

Port de plaisance – Quai Chanzy 62200 Boulogne / Mer
Tél. : 03 21 99 66 50 Portable : 06 76 98 74 98
Email : marina@boulogne-sur-mer.cci.fr

L'ACTUALITE DU PORT DE PLAISANCE

Catways 10 m

Un nouveau catway de 10 m a été rajouté au ponton Y3, autour du duc d'albe du milieu. Trois autres catways de 10 m seront également installés d'ici la fin de l'année, aux pontons Y2 et Y3.

Monte charge

Le monte charge a été déplacé à côté de la pompe à gasoil. Une place de parking est réservée à cet effet pour le chargement et déchargement.

Station de pompage des eaux usées

La station de pompage des eaux usées se trouve désormais à côté du monte charge.

Gril d'échouage

Un bloc de béton de 35 T a été retiré à l'Avant Port. Celui-ci était tombé du gril d'échouage et se trouvait sous le poste à gasoil.

Des travaux de remise en état du gril d'échouage sont en cours et dureront jusqu'au 12 décembre. Durant ces travaux, l'accès des usagers au parking du port de plaisance se fait uniquement par la voie de sortie normale, mise à double sens.



L'ACTUALITE DES CLUBS



AUPPB (Association des Usagers du Port de Plaisance de Boulogne)

C'est avec plaisir que l'AUPPB a constaté l'avancement des travaux de mise en place des pontons d'amarrage dans l'écluse Sanson qui vont maintenant couvrir tout le côté droit et permettront aux plaisanciers de sasser dans de meilleures conditions de sécurité qu'auparavant.

L'A.U.P.P.B. est à l'origine de ce projet, qui avait été présenté en son temps à la Direction technique Portuaire de la Chambre de Commerce puis discuté avec le S.M.B.C. pour ce qui concerne les modalités pratiques.

L'A.U.P.P.B remercie ces deux Services pour leur écoute et leur collaboration.

Un panneau d'affichage lumineux va également voir le jour à l'écluse Sanson.

La C.C.I. accorde 10 % de remise sur sa facturation liée aux mouvements de montée et descente des navires de plaisance, pour des opérations groupées (minimum 3) organisées par un club, quelque soit le nombre de manutentions dans l'année, sauf pour les mouvements quand le bateau reste dans les sangles, déjà remisés à 40% du tarif de base.

Concrètement l'adhérent A.U.P.P.B. justifie auprès du service Assèchement de son appartenance à l'A.U.P.P.B., un devis est établi immédiatement, remise 10 % déduite (sauf sur le poste assurances) puis établit sur place son règlement à l'ordre de l'A.U.P.P.B. qui règle ensuite directement la Chambre de Commerce. A noter toutefois que sans présentation de la carte d'adhérent et sans remise du chèque, la CCI facture directement le propriétaire sans remise. C'est l'économie engendrée par un paiement unique à la C.C.I. par l'A.U.P.P.B. qui permet cette économie sur le prix de base des grutages.

Par ailleurs, l'association informera rapidement des actions de formation qui seront mises en place dans le courant de l'hiver.



CSMCO (Club Sous Marin de la Côte d'Opale)

Fin août, le Club Sous Marin de la Côte d'Opale a accueilli le stage final de formation des moniteurs fédéraux 1er degré (MF1). Ce stage de 5 jours était suivi de l'examen de niveau régional.

Les 9 stagiaires et les instructeurs régionaux ont apprécié les conditions de ce stage :

- matériel de plongée stocké dans le local technique du CSMCO
- Mysis apporté à proximité, à la descente de la passerelle ; en effet, le club avait obtenu des responsables du port de plaisance, l'autorisation de stationner dans l'avant port
- plan d'eau calme pour réaliser les séances de pédagogie pratique ; grâce à l'accord du Commandant du port et de ses lieutenants, le Mysis pouvait s'amarrer aux ducs d'Albe dans la Rade de Boulogne
- salles de cours du CSMCO bien équipées pour la préparation des séances de pédagogie théorique
- mise à disposition des 2 grandes salles du Club House lors de l'examen.



La plus grosse prise, un bar de 6,6 kg



La mise à l'eau des équipages



Une rentrée studieuse au siège du club !

La section pêche en apnée du Club Sous Marin de la Côte d'Opale s'est particulièrement distinguée dimanche 22 septembre en remportant la deuxième place du Trophée des Hautes Falaises qui se déroule comme chaque année devant Etretat. Le club Boulonnais présentait deux équipes lors de cette rencontre qui en comptait quatorze. Chaque équipe est constituée de trois compétiteurs embarqués sur un bateau de type pneumatique, à tour de rôle l'un d'entre eux assure la sécurité en surface pour les deux autres équipiers en action de pêche. Les premiers remportent le trophée en capturant deux gros bars de plus de 6 kg (photo ci-contre), la meilleure équipe boulonnaise engagée se classe deuxième en attrapant deux bars de 3 kg. L'épreuve a duré 6 heures, le vent fort et le courant n'ont pas facilité la tâche des pêcheurs sous marin en apnée sur des fonds de 12 à 14 mètres, à la recherche d'un poisson qui s'est fait assez rare ce jour là. Pour rejoindre ces passionnés des fonds marins, il suffit de les contacter lors de leurs entraînements dans la piscine de Nausicaa le jeudi soir à 20 h, ceux-ci recommencent dès le 02 octobre.

Le week-end des 20 et 21 septembre dernier a permis aux membres du Club Sous Marin de la Côte d'Opale de suivre un stage d'initiateur, animé par Jean-Pierre BART, Instructeur Régional. Ainsi, pour former les futurs moniteurs bénévoles, Ingrid RICHARD (Présidente du club), Didier CAULIEZ (Président du club de Béthune), Grégory GERMAIN et Murielle FAVIER, tous deux Moniteur Fédéral 1er Degré, ont uni leurs compétences pour transmettre à la dizaine de participants présents les connaissances réglementaires et pédagogiques incontournables à l'encadrement d'activités sous-marines. En effet, s'il est une activité de loisir où la sécurité se doit d'être irréprochable, c'est bien celle-ci !

Pour tout renseignement concernant la pratique de la plongée, de l'apnée ou de la pêche sous-marine, et les activités du club, visitez le site internet : www.csmco.free.fr.

Avis aux amateurs : les entraînements reprendront à compter du lundi 29 septembre à la piscine municipale de Boulogne sur Mer !